

Les étapes pour validation des acquis et de l'expérience – VAE –



LES ETAPES

Etape 1 :

Information Orientation Conseil

LES ACTEURS



Le candidat



Le conseiller
d'un point
relais
conseil



Responsable
formation



ANFH



DAVA / DRASS via ASP/autres
certificateurs

LES OUTILS

Informations générales :
documentation, sites internet,
entretien, orientation vers le bon
certificateur



Certains certificateurs,
proposent un diagnostic de
vosre expérience pour le
choix du titre, diplôme ou
certificat le plus adapté

LES ETAPES

Etape 2 :

Recevabilité de la
demande

LES ACTEURS



Le
candidat



DAVA / DRASS via ASP/ autres
certificateurs

LES OUTILS

**Livret 1 de recevabilité + notice
d'accompagnement pour le candidat**



**le livret 1 permet
d'apporter des preuves sur les
3 ans d'expérience demandés**



**Si Livret 1 recevable, envoi
dans un délai de 2 mois maximum
de la **notification de
recevabilité par le
certificateur****

LES ETAPES

Etape 3 :

Notification de recevabilité

LES ACTEURS



Le candidat



DAVA / DRASS via
ASP/ autres
certificateurs

LES OUTILS

Réception du Livret 2 de
présentation

+ notice d'accompagnement
pour le candidat



A compter de la date de
notification de recevabilité, je
dispose d'un délai maximum pour
déposer mon livret 2 (délai
variable selon certificateur)



Dans le Livret 2

Je décris toutes les activités
réalisées en lien avec le
référentiel du titre, certificat
ou diplôme visé

LES ETAPES

Etape 4 : Après notification de recevabilité

- A) Pour certains diplômes module de formation facultatif
- B) Accompagnement facultatif

LES ACTEURS



Le candidat



L'accompagnateur
VAE

Le formateur
pour certaines
certifications



DAVA / DRASS via
ASP/ autres
certificateurs

LES OUTILS

Réception du Livret 2 de
présentation

+ notice d'accompagnement
pour le candidat



Dans le Livret 2

Le livret 2 est un support analyser
mes activités en lien avec le
référentiel compétences du titre
visé



possibilité d'avoir un
accompagnement pour remplir
ce livret 2 et se préparer à
l'entretien avec le jury



Pour certains diplômes un
module de formation est
proposé

LES ETAPES

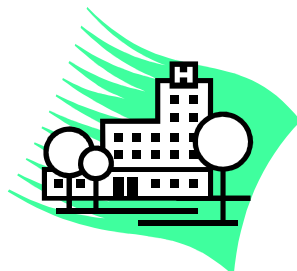
Etape 5 :

Demande de financement :
ETS ou ANFH

LES ACTEURS

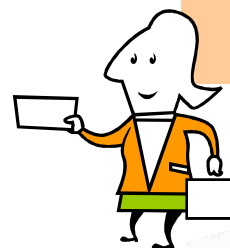


Le
candidat



ETS

Ou



ANFH

LES OUTILS

**Dossier de demande de
financement VAE
+ guide pratique**



LES ETAPES

Etape 6 :

PASSAGE DEVANT LE JURY ET
VALIDATION

LES ACTEURS



Le
candidat



ORAL

JURY



Mise en situation

LES OUTILS

L'entretien avec le jury me permet
d'échanger sur mon expérience et ma
pratique.

Le jury pourra me demander d'expliquer le
livret 2.



Jury = Entretien oral et/ou
mise en situation professionnelle



avec l'accompagnement
VAE, vous serez préparé au
passage devant le jury

LES ETAPES

Etape 7:

APRES LE JURY

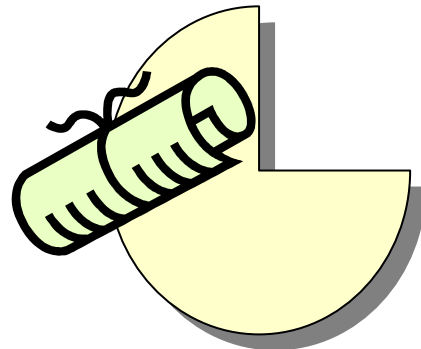
LES ACTEURS



Le
candidat



Validation totale



Validation partielle



Aucune validation

LES OUTILS



**Délai de 5 ans pour valider
les modules restants**



**Le Diplôme obtenu par la
voie de la VAE est IDENTIQUE
et a LA MEME VALEUR que
celui obtenu par la voie de la
formation**